

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

066-246600415-DE\_060\_2025-DE

A G E D I

Communauté de Communes

**Roussillon Conflent**

*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>APPROBATION DU BUDGET DECHETS 2025</b>	<b>Nombre de Conseillers : 35</b> <b>En exercice : 35</b> <b>Présents : 32</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n°9d- 07/04/2025</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** LECOINNET Jean-Philippe (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

**MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

066-246600415-DE\_060\_2025-DE

VU le rapport d'orientation budgétaire en date du 05 mars 2025

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

CONSIDERANT la présentation faite en conseil d'exploitation du service Déchet lors de sa séance 25 février 2025,

**Après en avoir délibéré, par 7 voix contre et 27 voix pour,  
Le Conseil communautaire,**

**ADOPTE** le budget primitif du budget Déchets de l'exercice 2025 comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	3 547 112,89 €	3 998 668,74 €
Investissement	919 072,90 €	919 072,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 466 185,79 €</b>	<b>4 917 741,64 €</b>

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotès, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

